



Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Avenant n° 2 au marché n° 2021-015 – Marché de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH Lot 1 : Siège + Espace Prévôté + Passerelle + Médiathèque

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH),

22 Porte d'Épernon – BP15 – 78550 MAULETTE

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie TÉTART, dûment habilité par la délibération n° /2024
en date du 26 juin 2024,

Ci-après dénommée « **CCPH** »

D'une part,

ET

La société **SARL TN,**

1 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Ayant pour numéro de SIRET : 339 703 811 00036,

Représentée par son Gérant, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Ci-après désigné le « **titulaire** »,

D'autre part.

Vu :

- Les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique,
- Vu le marché n° 2021-015 relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH,
- Vu l'avenant n° 1 du 29 décembre 2023 ajoutant des prestations pour un montant annuel de 6 069 € HT et portant le coût annuel du marché à 33 705,95 € HT.

Article 1 - Préambule

En date du 17 décembre 2021, la CC du Pays Houdanais a conclu le marché n° 2021-015 relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communautaires de la CCPH avec la SARL TN. La procédure est allotie en trois lots :

- Marché 2021-015-Lot 1 : Siège + espace Prévôté + Passerelle + médiathèque pour un montant de 27 636,95 € HT ;
- Marché 2021-015-Lot 2 : Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
- Marché 2021-015-Lot 3 : Equipements sportifs.

Le 8 avril 2024, les Maisons des Services Publics (MSP) La Passerelle à Houdan et à Septeuil sont devenues France Services avec de nouvelles offres de services publics aux usagers. Aussi, la temporalité du nettoyage de ces locaux doit être augmentée afin d'offrir des locaux propres aux agents et usagers.

Il convient donc de passer un avenant n° 2 sur le lot 1 : Siège + espace Prévôté + Passerelle + médiathèque.



Communauté de Communes du Pays Houdanais

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80

Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Il est convenu ce qui suit :

Article 2 - Objet du présent avenant au contrat

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de besoins supplémentaires en augmentant la fréquence de passage pour le nettoyage et en intégrant l'entretien des deux bureaux en orange (voir plan en annexe 1) deux fois par semaine (mardi et vendredi) après 14h00 de la Maison France Services de Septeuil.

Le coût unitaire de cette prestation supplémentaire est de 51,413 € HT, soit mensuellement 445,583 € HT et annuellement à 5 347,00 € HT.

Article 3 – Modification du CCTP

Un nouvel article au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est créé :

« 4.01.4 Fréquence et détail des interventions de la Maison France Services de Septeuil

Le nettoyage de la Maison France Services située au 1 rue Maurice Cléret 78790 SEPTEUIL se fera deux fois par semaine, après 14h00, le mardi et le vendredi.

Le nettoyage deux fois par semaine comprend :

- *Balayage de sols suivi d'un lavage à l'eau,*
- *Nettoyage, détartrage, désinfection du sanitaire (WC, lavabo) et de l'évier de cuisine*
- *Contrôle et nettoyage si besoin des faïences murales,*
- *Vidage des poubelles mise en sac et dépôt dans container,*
- *Dépoussiérage du bureau,*
- *Contrôle et enlèvement des toiles d'araignées.*

Une fois par mois :

- *Lessivage des portes recto verso et élimination des tâches sur les murs. »*

Article 4 - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet rétroactivement à compter du 30 avril 2024.

Article 5 - Impact financier du présent avenant

Le présent avenant entraîne une **augmentation annuelle de 5 347 € HT**, soit une plus-value de **19,34 %** du montant annuel initial (27 636,95 € HT).

Le cumul des avenants n°1 et 2 entraîne une plus-value de **11 416,00 € HT**, soit **+ 41,30 %** du montant initial, portant le coût annuel du marché à **39 052,95 € HT**.

Article 6 - Fondement du présent avenant

S'agissant des modifications, le présent avenant s'appuie sur les dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique.



Communauté de Communes du Pays Houdanais

22 Porte d'Épernon

78550 MAULETTE

Tél : 01 30 46 82 80

Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Article 7 - Portée de l'avenant au regard des autres pièces du contrat

Le présent avenant constitue l'accord plein et entier des parties. Il se substitue, uniquement en ce qui concerne les points qu'il traite, aux clauses antérieures du marché.

Les autres dispositions initiales du marché et de l'avenant n° 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions fixées par le présent avenant.

Article 8 - Clause de renonciation au recours

Le titulaire renonce expressément et irrévocablement à toute action, réclamation ou recours de quelque nature que ce soit pour tous les faits traités par l'objet de l'avenant.

Fait en un seul exemplaire,

À Maulette, le

**Pour la CCPH,
Le Président,
Jean-Marie TÉTART**

À

, le

Pour le titulaire
(Nom + Prénom + Fonction + Tampon)